



## ■ Présentation du nouveau comité directeur mandat 2014-2020 :

Le nouveau comité directeur du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin installé le 6 juin 2014 compte 15 membres. Chacune des cinq communautés de communes affiliées est représentée par trois délégués au sein du comité directeur et dispose d'un siège au niveau du bureau. Le président et les vices présidents exercent des délégations et sont en charge des déchèteries de leur périmètre.

### SAUER PEHELBRONN



**Marie-Line WEISS**  
2<sup>e</sup> Vice-Présidente  
chargée de la  
communication



**Jean-Marie HAAS**  
Délégué



**Jean MULLER**  
Délégué

### PAYS DE WISSEMBOURG



**Jean-Max TYBURN**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
chargé du traitement des  
ordures ménagères résiduelles  
et de l'installation de stockage



**Serge STRAPPAZON**  
Délégué



**René RICHERT**  
Délégué

### PLAÎNE DU RHÎN



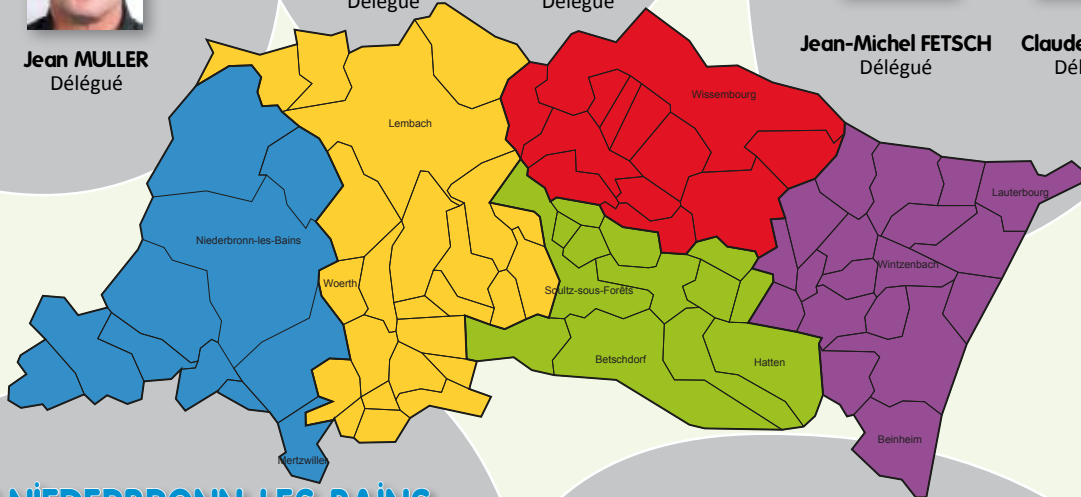
**Philippe GIraud**  
Président



**Jean-Michel FETSCH**  
Délégué



**Claude WEBER**  
Délégué



### PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS



**Alphonse MEYER**  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
chargé du tri sélectif



**Hubert WALTER**  
Délégué



**Jean-Claude STREBLER**  
Délégué

### OUTRE FORET



**Claude PHILIPPS**  
3<sup>e</sup> Vice-Président  
chargé de la collecte



**Lucienne HAAS**  
Déléguée



**Georges ESCHENMANN**  
Délégué



## Quoi de neuf au Centre de Stockage de Schaffhouse-près-Seltz / Wintzenbach ?

### DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE RÉALISATION DE DEUX NOUVEAUX CASIERS

Le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin exploite, depuis 1977, le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (CSDND) de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach dans le but de traiter par enfouissement les déchets résiduels des foyers des cinq communautés de communes faisant partie du syndicat. Les travaux de réalisation de deux nouveaux casiers ont démarré début août 2014 et se termineront au printemps 2015. Le montant de ces travaux s'élève à 3 500 000 euros. La durée d'exploitation prévisionnelle de ces deux casiers est de minimum sept années.



### INSTALLATION DE LA STATION DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU BIOGAZ : TRANSFORMATION DU BIOGAZ EN ÉLECTRICITÉ

Le SMICTOM, en partenariat avec la société VERDESIS, porte un projet de valorisation énergétique du biogaz issu de la fermentation des déchets du CSDND. L'objectif est de produire de l'électricité et de la chaleur. Les travaux d'installation de cette station ont démarré au courant du mois de mai 2014. La production électrique sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'installation bénéficiera d'un contrat de vente d'électricité avec Electricité de Strasbourg pour une durée de 15 années.

## Déchèteries

### DÉCHÈTERIE DE WISSEMBOURG : UNE DÉCHÈTERIE AGRANDIE ET MODERNISÉE

La déchèterie de Wissembourg a rouvert ses portes le mardi 15 avril 2014 après sept mois de travaux d'agrandissement et de modernisation. Son extension a permis d'adapter le site au flux d'utilisateurs de plus en plus important et d'optimiser les filières de traitement et de valorisation des déchets.

#### Les améliorations apportées :

- L'emprise foncière de la déchèterie est doublée et représente 3 365 m<sup>2</sup>. Les quais existants ont été réhabilités.
- Le prolongement des quais a permis de créer 5 emplacements supplémentaires pour des bennes. Un total de 10 quais est désormais mis à la disposition des usagers.
- Les structures spécifiques dédiées aux déchets dangereux des ménages et aux déchets électriques, électroniques et électroménagers ont été agrandies.

Le montant de ces travaux s'élève à 586 000 euros.

### pourquoi valoriser le biogaz ?

Le méthane (CH<sub>4</sub>) est un des composants principaux du biogaz (de 30 à 50% selon les sites d'enfouissement).  
C'est un puissant gaz à effet de serre,  
25 fois plus nocif que le CO<sub>2</sub>.

Actuellement, le biogaz est simplement transformé en CO<sub>2</sub> via sa combustion en torchère.

Le projet sur Wintzenbach permettra de valoriser le biogaz en électricité, exportée sur le réseau électrique, et de la chaleur, directement utilisable sur le site.

La chaleur permettra de réduire la quantité d'effluents à traiter au niveau de la station de traitement de lixiviats. Par ailleurs, cette installation permettra de contenir les augmentations régulières de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).





## ■ Nouveaux périmètres de collecte des ordures ménagères : des collectes par communauté de communes

Depuis le mois de juin 2014, les collectes des ordures ménagères résiduelles (bacs bruns) et de tri sélectif (bacs bleus à macaron jaune) respectent le périmètre de chaque communauté de communes afin de déterminer les tonnages de déchets produits par chaque collectivité. Désormais, les refus de tri\* sont également identifiés par collectivité.

### Résultats après 5 mois de collecte :

Production moyenne en kg par habitant par an	Ordures ménagères résiduelles bac brun	Tri sélectif Bac bleu /jaune
CC PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAÏNS	130,73	61,62
CC SAUER PECHELBRONN	219,99	58,38
CC OUTRE FORET	223,99	53,60
CC PAYS DE WISSEMBOURG	239,14	62,73
CC PLAÏNE DU RHIN	243,87	66,19
<b>Moyenne</b>	<b>211,54</b>	<b>60,50</b>

### Constat :

Dans la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, la production d'ordures ménagères résiduelles est très nettement inférieure à celle des autres collectivités membres du Smictom. La redevance incitative à la levée porte ses fruits. Le tri sélectif peut encore être amélioré mais il faut éviter les refus de tri\* qui nous pénalisent car leur traitement à ce stade est très coûteux.

\* Refus de tri : Les déchets non recyclables déposés dans la poubelle bleue à macaron jaune. Ils sont incinérés à Strasbourg.

### Participations des communautés de communes :

Les participations des communautés de communes sont la principale recette du SMICTOM. Jusqu'à ce jour, elles étaient calculées en fonction du nombre d'habitants de chaque collectivité. Parce que le SMICTOM a des charges fixes (frais de personnel, fonctionnement des déchèteries, collectes...) et des charges variables (selon la quantité des déchets collectés et traités), le comité directeur a décidé de modifier ce mode de calcul. A compter de 2015, les participations des communautés de communes seront calculées pour moitié par rapport à leur population et pour moitié par rapport au tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées sur leur périmètre. Les communautés de communes dont la production de déchets par habitant est en dessous de la moyenne du Smictom (211,54 kg/an/habitant) réduiront leur participation et celles qui seront au-dessus la verront augmenter.

### Redevance OM des ménages :

Chaque communauté de communes reste compétente en matière de fixation de la redevance d'ordures ménagères adressée aux ménages. Le budget OM devant s'équilibrer, l'augmentation ou la diminution de la participation au SMICTOM devra être répercuté sur la redevance des usagers du service. L'instauration d'une redevance incitative à la levée est de ce fait plus que jamais à l'ordre du jour dans les différentes communautés de communes.

## ■ Tri sélectif : collecte sélective des textiles

**Le SMICTOM du NORD du BAS RHIN, en partenariat avec Le Relais Est, met à votre disposition des bornes de collecte de textiles usagés.**

Des bornes de collecte de textiles usagés sont installées dans les déchèteries du SMICTOM ainsi que dans plusieurs communes du territoire soit un total de 58 bornes mises à disposition.

Les bornes sont collectées toutes les semaines par le Relais Est. Tous les dons sont acheminés puis triés dans le centre de tri basé à **Wittenheim (68)**.

Le Relais Est récupère tous vos textiles, linge de maison ou chaussures tant qu'ils ne sont pas mouillés ou trop souillés.

Afin de les protéger et de faciliter le travail des collecteurs, merci de déposer **vos dons en sacs fermés de maximum 50 litres**.





## Entretien avec Philippe GIRAUD, Président du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

### Pourquoi avez-vous souhaité être candidat aux fonctions de Président ?

J'ai choisi de me présenter à cette élection car voilà 19 ans que je m'investis pour notre syndicat en siégeant au bureau et au comité directeur. Je pense me sentir tout simplement prêt pour assumer cette tâche tout en étant conscient de sa dimension.

### Quel sera le cadre de votre action et de vos engagements dans l'exercice de votre mandat ?

Mon action et mes engagements seront régis par 3 principes fondamentaux :

- 1) **Garantir le service public de la collecte et du traitement des ordures ménagères** dans notre aire de compétence.
- 2) **Assurer la qualité et la continuité de ce service** en tenant compte de contraintes fortes : contraintes réglementaires telles que le code de l'environnement, celui des marchés publics et la mise en œuvre du Plan départemental des déchets.
- 3) **Préserver autant que possible les contribuables du SMICTOM** et limiter la pression fiscale puisque toutes actions et choix d'investissement impactent nécessairement la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Ces 3 principes incontournables conduiront mon action et mes engagements.

### Concrètement, quels seront ces engagements ?

Le service public de gestion des déchets est un service public opérationnel devant répondre à des enjeux pratiques, réglementaires et techniques forts. Le Président du SMICTOM se doit d'être un Président gestionnaire, puisque les usagers attendent précisément du SMICTOM que les ordures soient collectées et traitées au prix de revient le plus contenu.

Mais avant tout, je tiens à faire preuve de réalisme, mes engagements seront donc pratiques avec le souci permanent de préserver les finances du SMICTOM et donc la redevance du contribuable.

Ces engagements se traduiront par 3 axes :

#### 1) **La Collecte et la mise en œuvre de la redevance incitative :**

Je souhaite la mise en œuvre de la redevance incitative à la levée sur l'ensemble du territoire du SMICTOM avec de préférence le renouvellement des anciens bacs par de nouveaux bacs pucés. Je laisserai la compétence de facturation aux communautés de communes dans l'esprit de la politique menée jusqu'à présent.

#### 2) **Le Traitement et l'avenir de l'exploitation au CSDND :**

Je tiens à rappeler que le Smictom bénéficie d'une autorisation préfectorale d'exploiter le Centre de Stockage de Déchets de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach jusqu'en 2026.

L'exploitation des casiers W3-W4 arrive à terme au courant de l'année 2015. Les travaux W5-W6 ont démarré cet été pour une livraison des casiers également au courant de l'année 2015. L'exploitation des casiers W5-W6 est prévue jusqu'à 2020. J'ai souhaité qu'une étude sur l'avenir de l'exploitation et de l'enfouissement des OMR du SMICTOM Nord du Bas-Rhin soit menée. Le cas échéant, il s'agira d'approfondir la démarche d'incinération des déchets et le partenariat avec le SMITOM Haguenau-Saverne. Il nous faudra alors connaître l'impact financier sur la redevance. Dans ce cas, une étude prospective me paraît incontournable. Les options choisies devront l'être dans l'intérêt de notre Syndicat. Prenons bien conscience aussi que le renforcement de la sensibilisation au tri sélectif reste un atout essentiel à la réduction des déchets à traiter.

#### 3) **Les Déchèteries et leur contrôle d'accès :**

Une fois que l'ensemble des communautés de communes auront mis en œuvre leur redevance incitative et disposeront ainsi d'un fichier de redevables précis et actualisé, je lancerai une étude sur la mise en place d'un contrôle d'accès par badges sur les 11 déchèteries du SMICTOM. Celle-ci sera entreprise en partenariat avec les communautés de communes.

### Et le mot de la fin...

Conscient de l'importance des enjeux environnementaux et financiers à venir, je ferai toujours le maximum pour convaincre, rassembler, fédérer, veiller à ce que les bonnes décisions soient prises au sein du comité dans l'intérêt de notre Syndicat. »

*Je tiens à vous souhaiter,  
au nom de l'ensemble des élus et du personnel du SMICTOM,  
de bonnes fêtes de fin d'année.*

**Philippe GIRAUD**  
Président